

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE, D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

ET, D'AUTRE PART,

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX (APTS)**

FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT l'entente intérimaire concernant la mise sur pied et le déploiement d'une équipe volante provinciale/publique intervenue entre les parties le 1^{er} août 2024 (ci-après « entente intérimaire »);

CONSIDÉRANT l'entente de prolongation de l'entente intérimaire intervenue entre les parties le 3 avril 2025 (ci-après « entente de prolongation »);

CONSIDÉRANT la volonté des parties de convenir d'une entente afin de poursuivre l'équipe volante publique (ci-après « EVP ») en place.

LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. Les parties prolongent l'entente intérimaire ainsi que l'entente de prolongation jusqu'au renouvellement des dispositions nationales de la convention collective, soit le 31 mars 2028, et ce, aux mêmes conditions.
3. Les parties mettent en place un comité national intersyndical relatif à l'EVP (ci-après « comité ») dont les modalités sont les suivantes :
 - 3.1. Les membres du comité conviennent des sujets qui y seront discutés.
 - 3.2. Le comité est composé de cinq (5) représentants de la partie patronale et de cinq (5) représentants de la partie syndicale, soit un (1) représentant de chaque organisation syndicale, soit la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la Fédération des professionnelles (FP-CSN), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ).

Au besoin, les parties peuvent s'adjoindre des personnes-ressources.

4. La présente entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 19^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN 2026.

L'ALLIANCE DU PERSONNEL
PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX (APTS)

LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(CPNSSS)

Signé par :

9B395E4D8B1B441...

Steve Garceau
Vice-président APTS

DocuSigned by:

74A5BB2B3EE54C2...

Louis Bourcier
Directeur général CPNSSS

Signé par :

41AD5B9D02A0434...

Charles-Alain Galarneau-Vincent
Porte-parole APTS

Signé par :

3522B4118DA148F...

Frédéric Massé
Porte-parole CPNSSS